

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE JAILLANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 3 juin 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Quorum à atteindre : 8

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 28/05/24

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Christophe VALLA, Christine BELLE, Alain BONNET, Olivier DUMARCHE, Daniel MUNIER, Brigitte PRUVOST, Fabrice ROYER, Olivier DUMARCHE et Grégory BOUVERON.

Absent(s) : 1

➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROYER

Début de séance à 19h00

01-2024 - APPROBATION PV DU 15 AVRIL 2024

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 15 Avril 2024.

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024 est arrêté et signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

02-2024 - EFFECTIF DES EMPLOIS PERMANENTS : DELIBERATION 2024-22 A RAPPORTER

Monsieur le Maire demande de rapporter la délibération n° 2024-22 en date du 15 avril 2024 suite à une erreur sur le temps de travail de l'agent administratif catégorie C

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu la procédure d'avancement de grade de 3 agents communaux et la création des nouveaux postes en date du 25 mars 2024

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré avec le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du **1er avril 2024**.
Comme suit

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	SECRETAIRE DE MAIRIE Cat A	SECRETAIRE DE MAIRIE	Temps partiel 28/35 ^e sur temps plein depuis le 01/11/2020	0	1	0
Administratif	Administrative	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe Cat C	Agent accueil, urbanisme, état civil...	28 h/28 ^e	0	1	0
Technique	Technique	Adjoint technique territorial Principal 1 ^{ère} classe – Cat C	Fonction ATSEM Ecole primaire	35 h/35 ^e	0	1	0
Technique	Technique	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe – Cat C	Agent des services techniques	35 h/35 ^e	0	1	0

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Technique	Technique	Adjoint technique territorial principal 1ère classe – Cat C	Agent des services techniques	35 h/35 ^e	0	1	0
Technique	Technique	Contractuel	Agent des services techniques	35h/s en période scolaire et 12h/s hors période scolaire	0	1	0

- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de JAILLANS sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

03-2024 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

- Ajout agent contractuel dans les bénéficiaires du RIFSEEP (régime indemnitaire comprenant l'IFSE : Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise et le C.I.A. : Complément Indemnitaire Annuel) après avis du CST du CDG26 en date du 27 mai 2024.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

04-2024 – REGLEMENT INTERIEUR CANTINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire en ce qui concerne l'article 4 : PAIEMENT

Il doit être rajouté : « Le règlement effectué par chèque est à établir à l'ordre de : « REGIE CANTINE JAILLANS »

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la modification du règlement intérieur de la cantine en ce qui concerne l'article 4
- **DIT qu'il** sera rajouté « Le règlement effectué par chèque est à établir à l'ordre de : « REGIE CANTINE JAILLANS »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tout document s'y rapportant.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

05-2024 - 01 – TARIFS REPAS CANTINE RENTREE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de la cantine a été fixé à **5,15 € pour la rentrée scolaire 2023**.

Le prix de revient total pour la période du 02/09/2023 au 05/07/2024 est de **6,61 €** calculé en fonction de temps passé pour le service, la surveillance, la régie et le ménage.

Le nombre de repas servis pour la période du 2 septembre 2023 au 5 juillet 2024 est de **3 799 repas + 1420 repas** (estimatif de mai à juillet 2024 par rapport à année n-1) pour une dépense approximative de **21 273,60 €** (estimatif de mai à juillet 2024)

Le restant à la charge pour la commune est de :

1,41 €

Le calcul se présente comme suit :

Par enfant rentrée scolaire 2024-2025		
Coût de la main d'œuvre		2,41 €
B/- prix d'achat du repas Restauration Collective Agglo	+	4,20 €
coût total du repas		6,61 €
A/-TARIF CANTINE 01/09/2024	-	5,20 €
Restant à la charge de la commune pour année 2024/2025		1,41 €

Temps de garderie enfants moins de 6 ans : A – B

1,00 €

Monsieur le Maire informe que la restauration collective de l'Agglo a fixé le tarif à **4,20 € (sans le pain)** depuis le 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2024. La commune fournissant le pain depuis cette date.

Monsieur le Maire propose

- **De modifier le tarif du repas cantine pour les repas normaux, à savoir : 5,20 € à la rentrée 2024**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

- **Décide** d'augmenter le tarif du repas cantine
- **DIT que** le repas cantine sera de **5,20 €** au 1er septembre 2024
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

05-2024 - 02 – TARIFS PAI RENTREE 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un Projet d'Accueil Individualisé est en place depuis la rentrée 2018 à l'école primaire de Jaillans.

Le tarif de temps de garderie pendant la pause méridienne pour les enfants qui sont concernés avait été fixé à **2,70 €** pour le temps de pause méridienne à la rentrée 2023.

Monsieur le Maire demande si le conseil souhaite modifier ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** de modifier le tarif du temps de garderie pendant la pause méridienne pour les enfants dont un P.A.I. a été mis en place à compter du 1er septembre 2018
- **DIT que** ce tarif sera de **2,85 €** pour le temps de pause méridienne à la rentrée 2024 jusqu'à la prochaine modification éventuelle du conseil municipal

Nom	Pour	Contre	Abstention
	12	1	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE		X	
Brigitte PRUVOST	X		

06-2024 – AUGMENTATION DES LOYERS DU LOGEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que les contrats de location des logements communaux prévoient la révision des loyers. Celle-ci intervient chaque année au 1er juillet pour les logements non conventionnés. Seul le logement au-dessus de la mairie est concerné
- Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'indice de référence des loyers (IRL) :
 - ➔ Loyer avant révision X nouvel IRL du 4e trim. 2023 / ancien IRL du 4e trim. 2022
 - ➔ Loyer logement au-dessus de la mairie : $552,27 \text{ €} \times 142,06 / 137,26 = 571,58 \text{ €}$

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **DECIDE** l'augmentation des loyers conventionnés au 1er juillet 2024 selon l'IRL du 4ème trimestre 2023 et 4ème trimestre 2022 pour le loyer du logement au-dessus de la mairie, soit **571,58 €** au 1er juillet 2024 (3,50%)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et tout document s'y rapportant.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

07 - 2024 - ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (Loi APER)

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, qui vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale,

Et notamment son article 15 qui demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR) ;

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée à compter du 10 avril jusqu'au 10 mai 2024 par affichage en mairie, sur le site internet et sur Panneau Pocket :

Les zones concernées sont les suivantes :

- Type d'énergie : Méthanisation – Exclusion
- Type d'énergie : Eolien – Exclusion
- Type d'énergie : Géothermie – Exclusion
- Type d'énergie : Hydraulique - Exclusion
- Type d'énergie : Photovoltaïque sur bâtiment – Ensemble du territoire communal sur les bâtiments privés et publics
- Type d'énergie : Photovoltaïque au sol : Exclusion

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération ainsi que les zones ajoutées ou exclues présentées.
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Préfet de la Drôme, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Drôme, sous forme cartographique (SIG) via l'intercommunalité qui dispose des moyens SIG, soit Valence Romans Agglo.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

08 - 2024 - TRAVAUX SALLE DES FETES : VALIDATION DES DEVIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis concernant les travaux d'isolation et de changement de la couverture de la salle des fêtes

Des compléments sont en attente afin de valider, au sein de la Commission Bâtiments, les différentes solutions techniques, une réunion sera planifiée ultérieurement sous la direction de Monsieur Sylvain DILLESEGER afin de statuer sur le choix des entreprises prestataires et vérifier la nécessité ou non de faire appel à un bureau d'études ou architecte pour le pilotage et suivi du projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes « Henri MARET », remplacement de la zinguerie et isolation du plafond de la salle.

Budget prévisionnel : 150 000 € HT

10 - 2024 - URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal les demandes d'autorisation d'urbanisme à instruire.

- ⚡ Déclaration Préalable - SCI GUTIERREZ FRERES - 825 Route de Beauregard - 26300 Beauregard Baret.
✓ Ravalement de façades.
- ⚡ Déclaration Préalable – Monsieur Romain MOYROUD - 945 Route de Corbeil - 26300 Jaillans
✓ Ravalement de façades.
- ⚡ Déclaration Préalable – Monsieur Sébastien JULIEN – 5 rue du Haut des Belles – 26300 Jaillans
✓ Installation de panneaux photovoltaïques.
- ⚡ Déclaration Préalable – Monsieur Kévin PEYSSON – 355 E Route de Serne – 26300 Jaillans
✓ Réalisation d'une clôture et d'une terrasse de plain-pied.
- ⚡ Déclaration Préalable – Monsieur Johan BARRET – 45C Place de l'Eglise – 26300 Jaillans
✓ Construction d'une clôture.
- ⚡ Déclaration Préalable – Monsieur Jean-Marc PEYSSON – 115 Route du Truchet – 26300 Jaillans
✓ Installation de panneaux photovoltaïques.
- ⚡ D.I.A. – Monsieur Régis DUC et Laury DENOYELLE / Romain BOIS – Chemin d'Arthemonay et Chemin du Prieuré – 26300 Jaillans
✓ Vérification cadastrale des parcelles ZD 313 – ZD 309 – ZD 311.
- ⚡ Permis de Construire - Monsieur Florian CHION - 80G Chemin du Prieuré 26300 Jaillans
Lot 6 lotissement « Le Champs de l'Or »
✓ Création d'une maison individuelle.

11 - 2024 : QUESTIONS DIVERSES

❖ Elections Européennes – Dimanche 9 Juin

La permanence électorale du 9 juin 2024 sera la suivante :

De 8H à 11h30	11h30 à 15h30	15h30 à 18h00
FOURNAT Jean-Noël PRUVOST Brigitte DUMARCHE Olivier BOUVERON Grégory	FOURNAT Jean-Noël VINCENT Annick BELLE Christine ROYER Fabrice	VALLA Christophe DILLESEGER Sylvain MUNIER Daniel BONNET Alain

Secrétaire : Sylvain DILLESEGER

Dépouillement :

- M. FOURNAT Jean-Noël
- M. VALLA Christophe
- M. DILLESEGER Sylvain
- M. MUNIER Daniel
- M. BONNET Alain
- Mme BELLE Christine

Assesseurs :

- M. MUNIER Daniel
- M. BONNET Alain

❖ EMPI RIAUME

Réception du Groupe Brésilien Folklorique en présence des familles d'accueil jaillanaises, le mardi 2 Juillet à 19h00 sur la place GRANET. Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à toute la population présente.

Accueil et spectacle gratuit ouvert à tous, prévu pour le Jeudi 4 juillet 2024 à 19h place Granet avec la présence des groupes du Brésil et de la Chine.

❖ Voirie

Une réunion de la commission Voirie se tiendra **le mercredi 12 juin à la Mairie à 18h00** afin de statuer sur les devis reçus par les entreprises CHEVAL TP et COLAS et planifier ainsi les travaux.

❖ Salle des Fêtes

Toiture et isolation prévues pour 2025, des devis sont en cours d'étude pour la réalisation des travaux.

❖ Aire de jeux - Loisirs

Réalisation d'une aire de jeux à proximité de la salle des fêtes et du terrain de tennis.

Installation des jeux prévus pour septembre 2024.

Un marché de travaux sera à prévoir.

❖ Employé communal

Monsieur Jean-Claude ABISSET est prolongé jusqu'au 2 septembre inclus en arrêt maladie.

❖ Feu d'Artifice du 13 Juillet

Le comité des fêtes interpelle le Conseil Municipal sur l'organisation de l'évènement du bal du 13 juillet qui, compte tenu de son succès, nécessite une réflexion sur la gestion des foules et la sécurisation de la manifestation.

Une demande de prolongation de l'éclairage sera également transmise à VALENCE ROMANS AGGLO ECLAIRAGE afin de prolonger l'éclairage nocturne jusqu'à 4h00 du matin durant la période du 1 au 14 Juillet inclus.

❖ Agendas :

- Le lundi 15 juillet : Conseil Municipal à 19h00 en mairie.

20h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROYER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice Royer', is written over a large, light-colored oval scribble.